

AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière a adopté, lors de l'assemblée du conseil du 8 mai 2024, le règlement 352-2024 remplaçant le règlement 330-2022 sur la vidange des installations septiques sur le territoire des municipalités locales participantes de la MRC de Lotbinière.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 16 mai 2024.

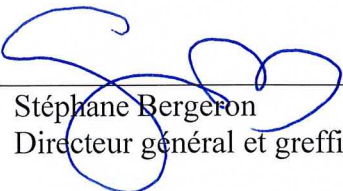


Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 16 mai 2024 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 mai 2024.

Signé :  _____
Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier